

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille quatorze le vingt-huit mars à 20 h 30, en application de l'article L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de MARIGNY

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : BAUDOUIN Daniel- BUISSON Alain – CHAIGNEAU Véronique – DROUARD Vincent – GRAVIER Magalie – GRIJOLOT Louis – GUILLOTEAU Didier - MAGNERON Jacky – MORIN POUGNARD Julien – PAGENEAU Marie-Claude – PROUST Anne- Marie - ROMANTEAU SACHOT Line – SIMONNET Delphine – SIONNET Christelle – TANGUY Jean Noël

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Daniel BAUDOUIN, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mr Julien MORIN POUGNARD a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT)

2. Election du maire

2.1 Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2 Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme Christelle SIONNET et Mr Jean-Noël TANGUY

2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal a remis au président son bulletin de vote sur papier blanc. Après le vote il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

2.4 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 15
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 15
- e) Majorité absolue : 8

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
BAUDOUIN Daniel	14
DROUARD Vincent	1

2.5 Proclamation de l'élection du maire

Mr Daniel BAUDOUIN a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3. Election des adjoints

Sous la présidence de Mr Daniel BAUDOUIN, élu maire, le conseil a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre adjoints le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1 Election du premier adjoint

3.1.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 15
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 15
- e) Majorité absolue : 8

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
PROUST Anne-Marie	9
MAGNERON Jacky	5
DROUARD Vincent	1

3.1.2 Proclamation de l'élection du premier adjoint

Mme PROUST Anne-Marie a été proclamée premier adjoint et a été immédiatement installée.

3.2 Election du deuxième adjoint

3.2.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 15
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 15
- e) Majorité absolue : 8

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
MAGNERON Jacky	14
GRIJOT Louis	1

3.2.2 Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Mr MAGNERON Jacky a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

3.3 Election du troisième adjoint

3.3.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 15
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 15
- e) Majorité absolue : 8

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
GRIJOLOT Louis	12
ROMANTEAU SACHOT Line	2
	1 blanc

3.3.2 Proclamation de l'élection du troisième adjoint

Mr GRIJOLOT Louis a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

3.4 Election du quatrième adjoint

3.4.1 Résultats du premier tour de scrutin

- f) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- g) Nombre de votants : 15
- h) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) : 0
- i) Nombre de suffrages exprimés : 15
- j) Majorité absolue : 8

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
ROMANTEAU SACHOT Line	9
GUILLOTEAU Didier	5
DROUARD Vincent	1

3.4.2 Proclamation de l'élection du quatrième adjoint

Mme ROMANTEAU SACHOT Line a été proclamée quatrième adjoint et a été immédiatement installée.

DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES DEUX-SEVRES (SIEDS)

2014-3-1

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5212-7, L 5212-8 et L 5211.7 II

Vu les statuts du SIEDS

Considérant que la commune de MARIGNY est adhérente au SIEDS,

Considérant que l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce que le mandat des délégués des conseils municipaux expire lors de la séance d'installation de l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués (l'un titulaire, l'autre suppléant), chargés de représenter la commune au sein du Comité Syndical du SIEDS,

Considérant que l'article L 5212-7 du code général des collectivités territoriales précise que le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal, à l'exception des agents employés par le SIEDS qui sont inéligibles au sein du Comité Syndical du SIEDS et ce conformément à l'article L 5211-7 II du code général des collectivités territoriales

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

Article 1 : de désigner comme représentant la commune au SIEDS les personnes suivantes :

- Délégué titulaire : Mme PROUST Anne-Marie née le 19/03/1953, 15 rue de la Gare 79360 MARIGNY, mail : christian.proust0915@orange.fr
- Délégué suppléant : Mr GRIJOLOT Louis né le 29/12/1974, Le Portal 79360 MARIGNY, mail : louis.grijolot@nordnet.fr

Article 2 : de notifier cette délibération au SIEDS au plus tard le 8 avril à l'adresse suivante : SIEDS 14 rue Notre Dame CS 98803 79028 NIORT Cedex

Après délibération, le conseil municipal décide de désigner Mme PROUST Anne-Marie déléguée titulaire, par 14 voix pour et Mr GRIJOLOT Louis délégué suppléant, par 14 voix pour.

ÉLECTION DES DELEGUES DES E.P.C.I.

2014-3-2

Le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à l'élection des délégués des E.P.C.I.

Ont été élu au scrutin secret et à la majorité absolue au premier tour de scrutin :

SIVOM DE BEAUVOIR SUR NIORT

- Délégués titulaires : BAUDOUIN Daniel – PAGENEAU Marie-Claude – ROMANTEAU SACHOT Line
- Délégués suppléants : BUISSON Alain – GUILLOTEAU Didier – MORIN POUGNARD Julien

SYNDICAT D'EAU POTABLE 4B

- Délégué titulaire : MAGNERON Jacky
- Délégué suppléant : BUISSON Alain

SYNDICAT DES TROIS RIVIERES (S3R)

- Délégué titulaire : BUISSON Alain
- Délégué suppléant : GRAVIER Magalie